

D O S S I E R

## **UNIVERSALITE DE L'ETAT-CIVIL AU SENEGAL**

**CENTRE PRINCIPAL D'ETAT-CIVIL**

### **Un pari à gagner**

**ACTUALITÉ**

**PAIX, DIALOGUE ET DEVELOPPEMENT**



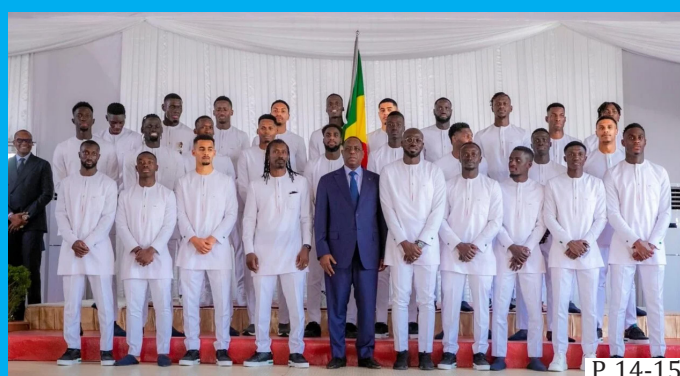
**Les futurs « chantiers » du Président  
Macky SALL**

P.11-13

**ACTUALITÉ**

**COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS**

**Les « Lions » face au défi du  
champion en titre**



P. 14-15

**ÉDITION  
N° 0021**

P. 05-10

**ÉDITORIAL**

**L'enregistrement à la naissance,  
un enjeu pour tous !  
par Papa Abdoulaye DIOP**

P. 04

**AU CŒUR DES TERRITOIRES**

**Dindéfélo, une commune,  
plusieurs merveilles**

P. 20

# MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA CNDT

*Les missions de la Commission nationale du Dialogue des Territoires CNDT sont précisées par le Décret n°2015-1970 du 21-12-2015 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la CNDT.*

## ***Ces missions sont au nombre de six (06) :***

- Assister Monsieur le Président de la République dans la définition de mécanismes de coopération territoriale ;*
- Accompagner le Gouvernement dans la promotion des Groupements d'intérêt communautaire;*
- Aider les collectivités locales à la mise en place de groupements d'intérêt communal et à la création d'Etablissements publics territoriaux;*
- Faciliter la constitution des groupements territoriaux ou pôles territoires;*
- Faciliter les relations entre gouvernement et collectivités locales d'une part et d'autre part entre collectivités locales pour améliorer la concertation entre acteurs territoriaux;*
- Fournir au Président de la République et au Gouvernement, les analyses nécessaires au renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités locales.*

## ***La mise en œuvre des missions de la CNDT permettra l'atteinte des objectifs suivants :***

- Faciliter la cohésion économique, sociale et territoriale grâce à la valorisation de mécanismes de coopération territoriale ;*
- Aider à la définition des dispositifs de gouvernance des territoires en favorisant le dialogue intra-territorial et interterritorial;*
- Appuyer le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités locales en définissant des mécanismes adaptés pour leur mobilisation.*



ÉDITORIAL



P. 04

**L'enregistrement à la naissance, un enjeu pour tous !**

ACTUALITÉ



P. 11-13

**PAIX, DIALOGUE ET DEVELOPPEMENT**  
**Les futurs « chantiers » du Président Macky SALL**

ACTUALITÉ



P. 14-15

**COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS**  
**Les « Lions » face au défi du champion en titre**

ACTUALITÉ



P. 16-17

**LE PRÉSIDENT MACKY SALL A L'INAUGURATION DU BUS RAPID TRANSIT**  
**« Le BRT nous conforte dans la nouvelle ère de révolution du transport de masse »**



**Dossier**

P. 05-10

**UNIVERSALITE DE L'ÉTAT-CIVIL AU SÉNÉGAL**

## Un pari à gagner

ACTUALITÉ



P. 18-19

**2<sup>ème</sup> PHASE DU PARC INDUSTRIEL DE DIAMNIADIO**  
**Le Président Macky SALL demande l'actualisation de la stratégie nationale d'industrialisation**

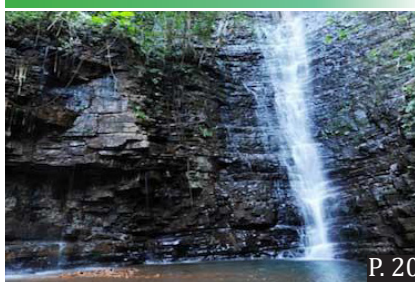
CULTURE



P. 21

**MÉMORIAL DE GORÉE**  
**Le Président Macky Sall lance les travaux du projet emblématique du Mémorial de Gorée**

AU COEUR DES TERRITOIRES



P. 20

**Dindéfélo, une commune, plusieurs merveilles**

**Directeur de publication**

Papa Abdoulaye DIOP

**Rédacteur en chef**

Boubacar Démba SADIO

**Chef d'édition**

Sonia Hernanie BASSE

**Crédit Photo**

Papis Ndiaye

**Conception graphique**

Moïse André SAMBOU

Mamadou Lamine KASSE



## L'enregistrement à la naissance, un enjeu pour tous !



Par Papa Abdoulaye DIOP

**A**u cœur des enjeux socio-économiques du Sénégal réside une question fondamentale souvent négligée : celle de l'état civil. Un système d'état civil performant ne se limite pas à la simple inscription des naissances, des mariages et des décès. Il est le fondement même de la citoyenneté, de la gouvernance et du développement. L'importance d'un état civil robuste ne peut être sous-estimée dans le contexte du développement d'un pays. Au Sénégal, la nécessité de mettre en place et de maintenir un système d'état civil performant est cruciale pour plusieurs raisons. En effet, un état civil solide garantit l'attribution d'une identité légale à chaque citoyen. Cela va au-delà de la simple délivrance d'actes de naissance. Un système robuste assure que chaque individu est reconnu et enregistré, établissant ainsi la base pour l'exercice des droits fondamentaux et l'accès aux services publics. Sans une identité juridiquement reconnue, les citoyens se retrouvent dans une situation précaire, souvent exclus de la participation civique et économique. En réalité, un état civil fiable est la clé pour garantir l'identification de chaque citoyen. Il constitue la base permettant aux individus d'accéder à leurs droits fondamentaux, tels que l'éducation, la santé et la participation politique. Il garantit

également la protection des droits de l'enfant, en l'aidant à être reconnu et à bénéficier de toutes les opportunités qui lui sont dues.

De même, un état civil efficace est indispensable à la bonne gouvernance et pour la planification économique et sociale d'un pays. Il fournit des données cruciales pour la planification et l'élaboration de politiques publiques. Des statistiques fiables sur la population, les mariages, les décès et d'autres événements vitaux sont essentielles pour élaborer des politiques ciblées et évaluer leur impact. Un état civil déficient, en réalité, entrave la capacité du gouvernement à répondre aux besoins de sa population de manière efficace et équitable car la gestion des ressources, qu'elles soient humaines, financières ou infrastructurelles, repose sur des données démographiques précises issues de l'état civil. La crise de COVID 19 a montré très clairement qu'un état civil déficient est une contrainte à une bonne gestion des situations de crise et un frein à des politiques économiques et sociales efficaces.

Pour ces raisons, et pour beaucoup d'autres encore, les procédures liées à l'état civil, doivent être accessibles, efficaces et rapides. Cela contribue à créer les conditions propices au déve-

loppement économique et social et favorise la stabilité sociale en établissant des relations juridiques claires, encourageant les investissements et facilitant l'accès aux services financiers. Cela, en réalité, permet une planification plus efficace des infrastructures et des services publics, contribuant ainsi à l'amélioration globale de la qualité de vie.

Investir dans la modernisation et le renforcement de l'état civil au Sénégal n'est donc pas simplement une question administrative, mais une priorité cruciale pour le progrès durable. Cela nécessite une action coordonnée des autorités gouvernementales, de la société civile et des partenaires internationaux. En garantissant la reconnaissance de chaque citoyen et en établissant des bases solides pour la gouvernance et le développement, un état civil performant devient le socle sur lequel repose l'avenir prospère du Sénégal.

In fine, les autorités sénégalaises et la société civile doivent unir leurs forces pour renforcer le système d'état civil, car cela contribuera de manière significative au développement durable et à l'épanouissement de la nation.

## CENTRE PRINCIPAL D'ÉTAT-CIVIL



## L'état civil au Sénégal : problématique et enjeux

**En Afrique, malgré les efforts visant à promouvoir la déclaration universelle des naissances, la déclaration de tous les enfants à la naissance demeure un défi colossal.**

La Convention internationale des Droits de l'Enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations-unies, le 20 novembre 1989. Entrée en vigueur le 02 septembre 1990, elle a été ratifiée par le Sénégal, le 31 juillet 1990. C'est dire qu'au plan juridique, des instruments existent et qui insistent sur la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant défini comme « tout être humain de moins de dix-huit ans » (sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt). Entre autres instruments, on peut citer la Déclaration de Genève sur les Droits de l'Enfant de 1924, la Déclaration Universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ; le Pacte international relatif aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. Tous ces instruments juridiques reconnaissent à tout enfant, sans exception, un certain nombre de droits inaliénables, et l'obligation pour tout Etat, de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination, en prenant des mesures positives pour favoriser le respect de

ses droits. L'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale, notamment d'une protection judiciaire appropriée, avant comme après la naissance.

Parce qu'il n'a pas demandé à naître, tout enfant qui vient au monde doit être enregistré dès sa naissance, avoir un nom et acquérir une nationalité, et dans la mesure du possible, connaître ses parents et être élevé par eux.

Dans le monde d'aujourd'hui, marqué par l'éclosion du savoir devenu une force productive directe qui détermine le niveau de développement d'un pays dans tous les domaines, il est inacceptable que des enfants viennent jusqu'en classe de CM2, sans disposer d'actes d'état civil. Or l'état civil, pour tout être humain, constitue son premier acte d'identification, qui va de la naissance à la mort. C'est dire que la question de l'identité est fondamentale en ce qu'elle accompagne l'individu dans tous les actes de la vie. Pour avoir une carte nationale d'identité la personne doit d'abord produire un acte d'état civil. C'est la carte nationale d'identité qui lui permet de pouvoir disposer d'autres pièces telles que le permis de conduire, le livret militaire, le passeport... Même pour enterrer un

individu dans un cimetière, l'identité de cette dernière doit être déclinée à travers la production d'un permis d'inhumer. C'est dire que l'enregistrement officiel de la naissance est un droit humain fondamental et un moyen essentiel de protection de son identité. La déclaration de naissance, constitue la preuve formelle de l'existence de l'enfant et contribue à le protéger contre la vulnérabilité, l'exploitation et les abus de toutes sortes, surtout au sein des groupes marginalisés. Bien plus, elle ouvre à l'enfant la porte pour l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à de nombreux services sociaux de base. Elle contribue aussi à l'égalité des genres et à l'égalité de traitement entre les garçons et les filles. Mais au-delà de la tragique question scolaire, parce que risquant de frapper injustement des milliers d'élèves des localités les plus défavorisées, l'enregistrement des naissances pose une problématique qui interpelle l'Etat. La maîtrise de l'état civil est une question d'enjeu national capital, car elle conditionne les facteurs qui influent sur le développement économique et social. Tout pays a besoin de disposer de données démographiques fiables. Celles-ci permettent d'élaborer une politique de planification stratégique à court, moyen et long terme. la personnalité



Sans la maîtrise de ces données, il ne saurait y avoir de visibilité et de lisibilité dans la mise en œuvre des politiques, projets et programmes de développement. De façon plus fondamentale, l'enregistrement à la naissance pose la question de la citoyenneté active et participative, qui fait de l'enfant d'aujourd'hui le citoyen de demain pleinement conscient de ses responsabilités et de ses devoirs et apte à apporter sa contribution à la construction de la nation. Comme le fait observer l'article 29 de la Convention Internationale des droits de l'enfant : « L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui. ». C'est ici le lieu de se féliciter des nombreuses et multiformes initiatives d'acteurs et partenaires engagés dans la protection de l'enfance et acquis à la cause de l'éducation, pour relever les défis liés à la déclaration des naissances, par une appropriation nationale et communautaire, en vue de sa prise en charge efficace, systématique et pérenne. Parmi les actions alternatives qui complètent celles de l'Etat et des collectivités locales, on peut citer :

-La déclaration des naissances via le téléphone mobile, avec l'ONG Aide et Action internationale qui intervient

dans la région de Kolda, et qui a fait 100% des naissances déclarées dans les villages concernés.

-L'organisation « Education et Développement de l'enfant »(EDEN), qui a mené en 2009 dans la banlieue de Dakar une campagne pour l'enregistrement des naissances dans 10 (dix) collectivités locales.

-L'association sénégalaise de coopération décentralisée (A.SE.CO.D) et la Fondation Konrad Adenauer, qui ont lancé une Bande dessinée éducative de 12 pages Afrique Citoyenne sur le thème « Etat civil : l'utilité de la déclaration de naissance ».

-L'enregistrement des naissances à base communautaire réalisé par World Vision à Vélingara et Kolda, et qui a réalisé une étude juridique des textes et lois en matière d'état civil, en relation avec le Tribunal Régional de Kolda.

-Les Comités de Gestion Communautaire (CGC) établis dans les communautés partenaires de l'ONG Tostan, et qui se sont illustrés par les efforts entrepris pour faciliter, encourager et accroître les taux d'enregistrement des enfants à la naissance.

-Les cahiers des gouvernements scolaires (l'enfant pour l'enfant) avec la COSYDEP, qui ont fortement contribué à développer un sentiment d'appartenance à une communauté dans laquelle l'enfant a un rôle déterminant à jouer, avec le signalement dans les cahiers d'école des cas d'élèves sans

pièces d'état civil par les gouvernements mis en place avec l'appui de la coalition.

Toutes ces expériences et bonnes pratiques ont le mérite de contribuer à la protection de l'enfance à travers l'effectivité du respect de ses droits, de sa participation citoyenne et civique à la vie de la nation, permettant ainsi, de garantir la pérennité des actions, afin que la déclaration des naissances devienne un réflexe, un devoir sacré chez tous les parents. C'est ici le lieu de saluer l'initiative de CHILDFUND Sénégal, organisation pionnière et militante de premier plan pour le développement de la petite enfance, qui s'est toujours penché sur la problématique de l'état civil avec les risques d'exclusion qui planent sur des milliers d'élèves non enregistrés à l'état civil dans les localités de Matam, Kédougou et Tamba. Une des conclusions majeures des travaux de CHILDFUND est de créer dans notre pays, les conditions d'une vaste et formidable mobilisation populaire de toutes les couches, catégories et segments de la population, pour prendre à bras le corps la question de l'enregistrement à la naissance de tous les enfants du Sénégal. Pour les milliers d'apprenants non enregistrés, avant même qu'ils n'arrivent en classe d'examen, l'organisation suggère l'intensification et la multiplication des audiences foraines, surtout en milieu rural où le phénomène de non enregistrement des naissances est le plus accentué.

Dans cette perspective, les

collectivités territoriales ont un rôle de premier plan à jouer dans la matérialisation de ce puissant consensus national autour des enjeux et défis de l'état civil. L'acte III de la décentralisation a créé des conditions plus favorables avec la territorialisation des politiques publiques et la communalisation intégrale qui a supprimé les communautés rurales, érigées en communes de plein exercice. Les maires des 557 com-

munes que compte notre pays et qui jouissent du statut d'officier d'état civil, peuvent jouer un rôle essentiel, dans la mobilisation de tous les acteurs locaux dans leur territoire, pour conduire jusqu'à son terme la croisade contre le non enregistrement des naissances, afin que d'ici une brève échéance, ce fléau ne soit plus qu'un vieux souvenir. C'est à cette condition seulement que notre pays pourra dis-

poser de statistiques démographiques fiables permettant d'élaborer des plans de développement stratégique à long terme, susceptibles de le propulser sur la rampe de l'émergence à l'horizon 2035, qui est celui du Plan Sénégal Emergent (PSE).

**La rédaction**  
**Avec Ousmane BADIANE**  
**Ancien 1<sup>er</sup> Vice-Président**

## Etat civil au Sénégal - Non déclaration à la naissance, récurrence du faux : ces freins à la réussite scolaire



Malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires, le problème de l'état civil et sa fiabilité se pose avec acuité au Sénégal. Chaque année, des milliers d'enfants, et en particulier des élèves surtout candidats à différents examens et concours notamment l'Entrée en Sixième (6e) et le Certificat de fin d'études élémentaires (CFEE), le

Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) et même le Baccalauréat ratent leurs épreuves/tests, faute d'extrait/bulletin de naissance ou du fait de faux numéros. Entre non déclaration des enfants à la naissance, à cause de négligence ou ignorance de parents de l'importance de la pièce d'état civil qui est un droit et de l'éloignement (zone

rurale) des centres d'enregistrement etc. et récurrence du faux, le mal est profond et le Sénégal continue de s'y embourber depuis l'indépendance. En plus du point de la situation à l'intérieur du pays (Matam, Saint-Louis et Sédhiou), des acteurs posent la problématique et le diagnostic.



«Nous avons effectivement des réalités qui sont les problèmes d'extrait. Ces réalités-là, nous les enregistrons ici parce qu'on a pas mal d'élèves que nous recevons à l'école et qui ne sont pas déclarés. Généralement, qu'est-ce qui se passe ? A l'arrivée, au moment de faire l'Entrée en 6e, ces élèves ont des problèmes pour passer leur examen. Généralement, l'autorité nous dit qu'il faut qu'ils se présentent. Donc ils se présentent comme ça. Mais, en réalité, tant que ces enfants n'ont pas de papier, il n'y a pas de légalité. Ils ne sont pas dans la légalité.» Ce témoignage de Cheikh Dieylani Diop, adjoint au directeur de l'école élémentaire de Yeumbeul 2, en pleine banlieue de Dakar, est une réalité partout au Sénégal où des milliers d'enfants, parmi lesquels des élèves, continuent de faire les frais de leur non déclaration à la naissance. S'ils ne bénéficient pas tout simplement de faux documents d'état civil quand leurs parents s'acquittent de ce devoir.

### **LA DECLARATION DE L'ENFANT A LA NAISSANCE : UN DROIT INALIENABLE**

Pourtant, rappelle l'enseignant, insistant sur cette erreur de beaucoup de parents que se paye souvent cher, la déclaration de l'enfant «fait partie même des droits inaliénables de l'enfant. L'enfant doit être déclaré. Mais, malheureusement, ce qui est généralement à l'origine de ça, c'est qu'en fait, ils nous disent : «waaw bugoon naako def» (je voulais le faire), mais finalement je n'ai pas eu le temps»... Mais, en réalité, on a constaté que le problème c'est qu'en fait, ils ne sont pas instruits. Généralement, une bonne partie est née en campagne. Et des fois, ils te disent : «je n'ai pas les moyens». C'est parce qu'en fait ils ne sont pas aussi bien sensibilisés ou bien ils n'accordent pas d'importance à cela. Maintenant, c'est au moment où l'élève s'apprête à passer son Entrée en 6e qu'il se rend compte : «ah je devais avoir ce papier-là».

### **DES AUDIENCES FORAINES AU SECOURS DES CANDIDATS SANS EXTRAIT/BULLETIN DE NAISSANCE**

Pour permettre aux candidats au CFEE et à l'Entrée en 6e, non déclarés à la naissance, de passer leurs examens, des audiences foraines sont organisées par le tribunal. «Et c'est par la tenue de cela qu'on parvient à régler cette situation. En principe, c'est le principal problème. Mais, il est arrivé des années où effectivement on a demandé de laisser ces élèves passer l'Entrée en 6e, parce que c'est un droit, sans extrait de naissance. En fait, l'erreur ne leur incombe pas. Un enfant qui a été inscrit depuis le CI, à l'école, qui a passé 6 ans dans son cycle, à l'arrivée, on lui dit : «vous ne pouvez pas passer l'examen», franchement c'est frustrant et ça peut briser l'enfant pour toute la vie. Heureusement, certains ont pu avoir leurs extraits entretemps grâce aux audiences foraines. Mais ceux qui n'ont pas pu avoir de papiers, effectivement, cette situation va les rattraper





Un centre d'état civil d'une commune du Sénégal

soit au moment du BFEM où du Baccalauréat.»

### **QUAND LE DROIT A L'EDUCATION PRIME SUR LE DROIT A LA RECONNAISSANCE, A LA DECLARATION**

Néanmoins, l'école joue sa partition, en demandant un extrait ou bulletin de naissance au moment de l'inscription, même si ce n'est plus une obligation pour l'admission en classe. Et durant tout le cycle scolaire, la situation est rappelée aux parents, qui n'en font pas souvent une priorité. «Nous, en début d'année, on parlait de l'exigence du bulletin ou de l'extrait de naissance, pour l'inscription de l'enfant au CI. De telle sorte qu'on pourrait palier à cette situation-là. Mais, si on nous dit : «il faut prendre cet enfant parce qu'il a droit à l'éducation», alors qu'en réalité il n'avait pas été déclaré, on court derrière. Nous sommes des fois très mal à l'aise parce que quand on doit dire à l'enfant : «tu ne peux pas passer l'examen» ou bien «tu vas avoir des

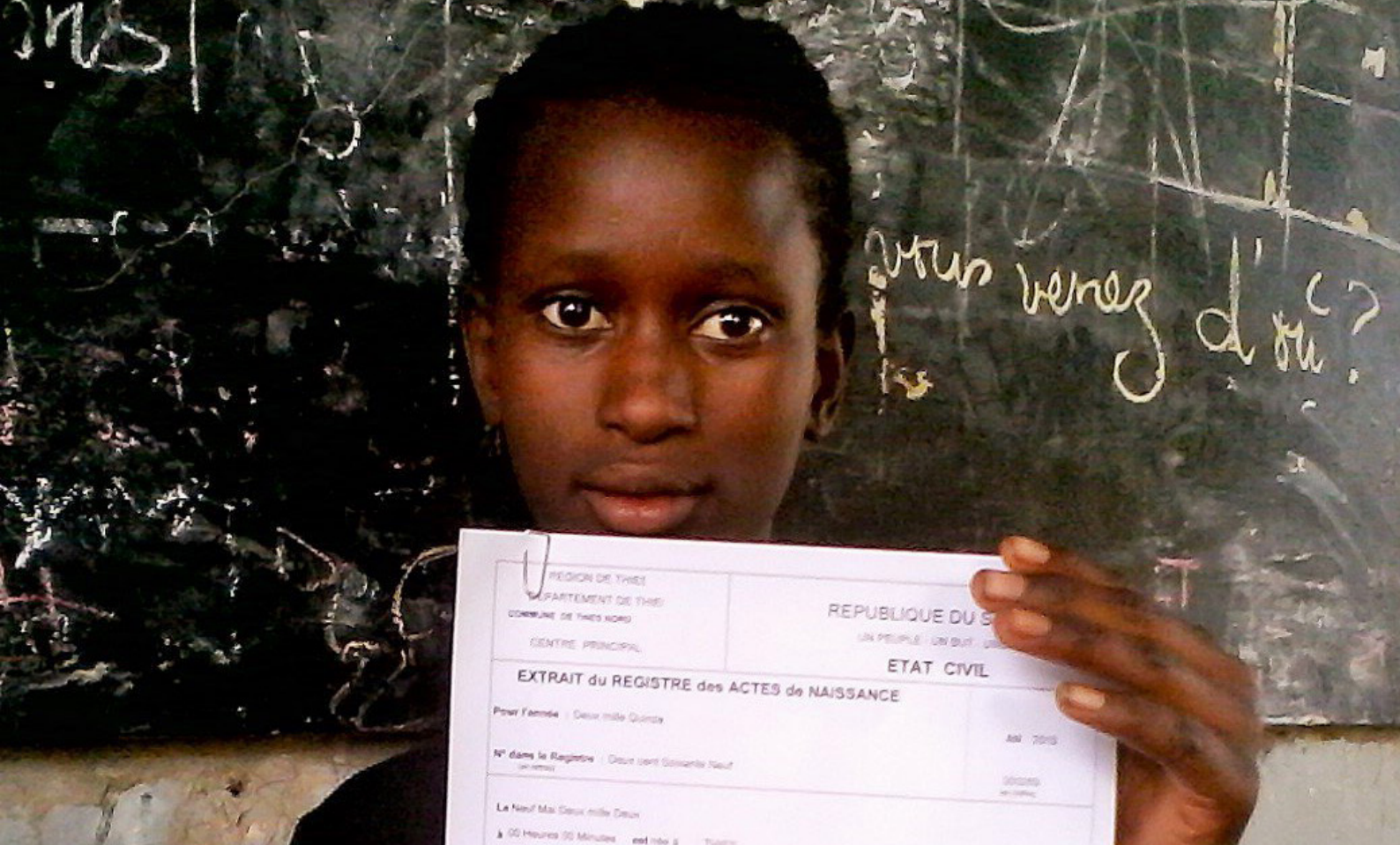
problèmes», c'est vraiment avec un pincement au cœur qu'on le dit. Mais on essaie, en tout cas, de s'y faire avec l'appui des audiences foraines», explique M. Diop.

### **«MEME S'ILS NE RATENT PAS LEURS EXAMENS ET CONCOURS, FAUTE DE D'ACTE DE NAISSANCE, LA TRAJECTOIRE SCOLAIRE S'EN TROUVE PERTURBEE»**

Plus l'élève progresse dans ses études, plus la situation se complexifie, perturbant sa trajectoire scolaire, confie Mbaye Dièye, principal du Collège de Keur Massar 1. «Chaque année des milliers d'élèves, surtout candidats, ne ratent pas leurs examens et concours faute de posséder un acte de naissance. Cependant, la trajectoire scolaire s'en trouve perturbée». Et le Principal de relever, en effet, que «l'on a constaté, et cela depuis plusieurs années, que des élèves de l'enseignement élémentaire avaient des difficultés à se présenter au concours de l'Entrée en Sixième

(6e) parce que n'étant pas déclarés à leur naissance.

Acculés à compléter le dossier de candidature de leurs rejetons, certains parents d'élèves, avec la complicité de démarcheurs, réussissent à obtenir un extrait de naissance dont le numéro est fictif. Le problème n'est pas résolu pour autant. Une fois que l'élève se retrouve au collège, ce dernier, en classe de Troisième, devra présenter l'extrait d'un acte de naissance datant d'au moins quatre ans, sous peine de s'exclure de la candidature au BFEM. Afin de pallier les difficultés liées au manque de pièces d'état civil, les autorités scolaires et académiques ont autorisé l'inscription au concours de l'Entrée en Sixième, sous réserve de l'extrait de naissance. Les chefs d'établissement des collèges mettent la pression sur les parents d'élèves afin de les obliger à demander un jugement d'autorisation d'inscription de naissance, en demandant périodiquement aux élèves de renouveler leurs extraits de naissance. Cela permet de recenser tous les élèves non-inscrits aux



registres d'état civil. Aujourd'hui, tout un programme de sensibilisation est mis en branle par les autorités et la société civile, visant à résorber le gap d'élèves non-inscrits à l'état civil», révèle M. Dièye.

**TEMOIGNAGES DE VICTIMES... DE L'ÉTAT CIVIL THIerno NDIAYE, ÉLÈVE «Une fois en Terminale, l'Office du Baccalauréat a rejeté mon dossier pour motif que ça ne coïncide pas avec mon CFEE»**

«J'ai raté mon Baccalauréat par la faute d'extrait de naissance. Mon père est décédé alors que ma mère était enceinte de moi. Après ma naissance, elle ne m'a pas déclaré. J'ai passé le CFEE sans extrait. En classe de 4ème, mon frère a entamé les démarches pour me trouver un extrait, avant que je n'arrive en 3ème ; mais c'était la croix et la bannière parce qu'il n'arrivait plus à trouver le certificat de décès de mon défunt papa. J'ai eu mon jugement alors que je préparais mon BFEM. Le problème est qu'une fois en Terminale, l'Office du Baccalauréat a rejeté mon dossier pour motif que ça ne coïncide pas avec mon CFEE. J'ai tout fait pour régler le problème, en vain. J'ai attendu la session

octobre pour redéposer ; mais, encore une fois, on a rejeté mon dossier. Cette année, je n'ai même pas étudié ; pour moi, ça n'a pas de sens d'aller à l'école si c'est pour ne pas faire l'examen au final. Actuellement, mon CFEE et mon BFEM ne sont plus valables. J'ai un extrait autre que celui avec lequel j'ai eu mon BFEM.»

“

**«J'ai raté mon Baccalauréat par la faute d'extrait de naissance. Mon père est décédé alors que ma mère était enceinte de moi. Après ma naissance, elle ne m'a pas déclaré.»**

**HAWA MAMOUDOU DIALLO, ETUDIANTE «Je pars à la mairie pour chercher un extrait et là on me dit que le numéro appartient à un autre garçon...»**

«Je n'ai pas été déclaré au pays, puisque suis née au Gabon. À mes 6 ans, au moment d'entrer à l'école, puisqu'on

était de retour au pays, mon père m'a cherché un extrait de naissance avec le qu'elle j'ai fait tout mon cursus scolaire et universitaire. Comme mon père détenait la photocopie de mon extrait, à chaque fois j'avais besoin d'un extrait, il amenait ce dernier (au centre d'état civil) et on me produisait un nouveau. J'ai eu ma Licence avec cet extrait et je n'ai jamais eu de problème avec, jusqu'au moment de faire mon Master. Je pars à la mairie pour chercher un extrait et là on me dit que le numéro appartient à un autre garçon. Après ça, on m'a expliqué les procédures pour régler le problème. Mais, une fois au tribunal, le juge a annulé mon extrait parce que c'est un faux. Toutes mes années de sacrifice, de dur labeur pour réussir s'évaporent, en un claquement de doigts. Mon monde s'est écroulé. Je suis dépressive. Je crois en Dieu, je me remets à Lui ; mais c'est trop dur à supporter. Au moment où je vous parle, je suis en train de voir comment régler la situation. Mais, je sens que c'est impossible. Je demande de l'aide de (toute personne) qui pourra m'aider à récupérer mon identité, mes diplômes».

**Birame SECK  
pressafrik**



*Le discours à la Nation du Président Macky SALL, le 31 décembre 2023*

## Les futurs « chantiers » du Président Macky SALL

**Le 31 décembre 2023 restera graver dans la mémoire des Sénégalaises et des Sénégalais. Parce que ce jour-là le Président Macky SALL a fait ses adieux à ses compatriotes. Dans son dernier message solennel, il dit « merci du fond du cœur » aux Sénégalaises et Sénégalais de lui avoir « honoré de (leur) confiance pour servir notre ». A cette occasion, le Chef de l'Etat n'a pas manqué de lister les grandes lignes de ses réalisations, avant d'annoncer : « (...) après la transmission du pouvoir, je mettrai en place une Fondation dédiée à la paix, au dialogue et au développement, pour continuer à m'investir dans des causes qui me sont chères ».**

« Depuis 2012, je sacrifie devant vous au rituel du message à la nation pour vous présenter mes vœux à l'occasion du nouvel an. Ce soir, je vous ferai en même temps mes adieux, puisque c'est le dernier message solennel de fin d'année que je vous adresse ». Ce sont en ces termes que le Président de la République s'est adressé à ses compatriotes, le 31 décembre 2023. Faisant son discours d'adieu, le Président Macky SALL annoncera : (...) le 2 avril 2024 s'il plait à Dieu, je transmettrai le pouvoir à mon successeur ».

Mais le Chef de l'Etat rassure les Sénégalaises et les Sénégalais qu'« (il) restera ensuite disponible et de bonne volonté, car (il) a le Sénégal chevillé au corps ; et (il) a le Sénégal au cœur ». Et de poursuivre : « Mon cœur battra toujours pour notre pays, parce que ce qui nous lie -notre histoire et notre destin

communs- transcende mes fonctions officielles ».

« Ainsi, après la transmission du pouvoir, je mettrai en place une Fondation dédiée à la paix, au dialogue et au développement, pour continuer à m'investir dans des causes qui me sont chères : la coexistence pacifique des peuples, le dialogue des cultures et des civilisations, le développement durable et inclusif, la justice climatique, le financement de la santé, en particulier la santé maternelle et infantile, le soutien à la jeunesse, le développement des infrastructures en Afrique et la réforme de la gouvernance mondiale, qui a mobilisé avec succès notre diplomatie lors de mon mandat à la tête de l'Union africaine », a-t-il décliné ses futurs « chantiers » après ses fonctions présidentielles.

« D'ici là, mes chers compatriotes, continuons notre marche commune, main dans la main, pour un Sénégal uni et prospère, dans la paix, la sécurité et la stabilité », a-t-il affirmé dans son dernier message solennel à la nation.

Devant le petit écran, les Sénégalaises et les Sénégalais ont certainement suivi avec beaucoup d'émotion le quatrième Président du Sénégal, lorsque ce dernier déclare dans son discours radiotélévisé : « A présent, mes chers compatriotes, je voudrais vous remercier et vous dire ma gratitude. Quand je sollicitais vos suffrages en février 2012, je n'avais plus aucun mandat électif. Par deux fois et à une majorité confortable, vous m'avez investi de votre confiance. C'est un honneur suprême en démocratie. Cet honneur, je l'ai toujours considéré non comme

Le Président Macky SALL inaugurant le TER, le 27 décembre 2022



Le Président Macky SALL recevant de nouveaux avions Air Sénégal



Le Président Macky SALL après l'inauguration du pont Nelson MANDELA de Foundiougne

une source de privilèges, mais comme une éminente responsabilité et un devoir sacré d'être à votre service, de travailler jour et nuit pour mériter votre confiance ».

Poursuivant son discours, le Chef de l'Etat dira : « Toute œuvre humaine est imparfaite. Mais quels que soient les critères d'évaluation, le Sénégal de 2023 est sans commune mesure avec le Sénégal de 2012. Je suis fier d'avoir réalisé avec vous cette séquence de notre histoire ; un legs qui témoignera pour nous demain ».

Mieux, le Président à laisser entendre : « En allant à votre rencontre, j'ai appris à mieux connaître et mieux aimer notre pays, d'un amour inconditionnel et inépuisable. Voilà pourquoi je ferai en sorte que l'élection présidentielle du 25 février 2024 se déroule, comme les précédentes, de façon paisible et dans les meilleures conditions d'organisation ».

Dans la dernière partie de son message, le Président Macky SALL réitéra son remerciement au peuple sénégalais : « Je vous dis merci du fond du cœur de m'avoir honoré de votre confiance pour servir notre pays. Je vous renouvelle mon attachement indéfectible et mes sentiments de profonde affection. A toutes et à tous, j'adresse mes vœux ardents de paix, de bonne santé, de bien-être et de réussite. Que Dieu veuille sur notre cher Sénégal. Bonsoir et dé-

wenati ».

En suivant le Président SALL, les anciens qui ont connu le premier Président du Sénégal se sont certainement remémorés du discours d'adieu de Léopold Sédar SENGHOR, prononcé il y a 43 ans. Comme l'actuel Président de la République, le poète-président fit ses adieux à ses concitoyens : « Sénégalais, Sénégalais, une fois de plus, me voici devant vous, en ce soir du 31 décembre 1980, pour vous présenter mes vœux. Auparavant, je voudrais, comme Président de la République du Sénégal, vous faire mes adieux ».

« Ce faisant, je commencerai par vous remercier, toutes et tous. En effet depuis 1945, depuis 34 ans, à toutes les élections, vous m'avez fait confiance et, par-delà ma personne, à mon parti. Non seulement vous avez voté pour moi, mais ce qui est plus important, vous m'avez soutenu par vos conseils comme par vos critiques singulièrement par vos efforts de discipline et de travail. Vous avez fait tout cela parce que vous vous sentez une Nation, c'est-à-dire un commun vouloir de vie commune (...) », disait-il le père de la Nation sénégalaise.

Comme si c'est l'histoire qui se répète les discours d'adieu des Présidents SENGHOR et SALL ont tous été prononcés à l'occasion du nouvel an.

## Le Président Macky SALL : « Nous sommes sur le chemin de l'émergence »

Faisant ses adieux, le Président de la République s'est réjoui du bond qualitatif réalisé sous son magistère en matière budgétaire. « Notre budget national est passé de 2344 milliards de fcfa en 2012, à 7003 milliards pour 2024 ; ce qui nous a permis d'investir dans tous les secteurs productifs pour dessiner progressivement le visage du Sénégal émergent », a-t-il précisé.

Compte tenu d'une performance économique, le Chef de l'Etat affirme que « nous sommes sur le chemin de l'émergence avec la densification de nos infrastructures routières et autoroutières, et la modernisation de notre système de transport urbain et interurbain ».

Non sans passer en revue quelques grandes lignes de ses réalisations : « En 2012, notre linéaire routier était de 1500 km contre 2900 en 2023. De 32 km d'autoroutes, nous en sommes à 189, et bientôt 500 Km, à la fin des chantiers Mbour-Fatick-Kaolack, et Dakar-Tivaouane-Saint-Louis ».

Dans le domaine phare des infrastructures, il cite : « La 2e phase du TER, Diamniadio-Aéroport international Blaise Diagne s'achève dans quelques mois, et une commande de 7 nouveaux



*Le Stade Président Abdoulaye WADE*

trains s'ajoutera aux 15 actuels. Le BRT sera inauguré ce 14 janvier, avec une flotte de 121 bus électriques, alimentés par voie solaire, et climatisés, avec Wifi à bord. A terme, le personnel du BRT sera composé d'au moins 35% de femmes, dont des conductrices. Dakar Dem Dikk a fait peau neuve, avec 370 bus de dernière génération ».

Le Sénégal émergent, a-t-il fait savoir, c'est le lancement prochain du premier satellite de notre pays, conçu et réalisé par nos propres ingénieurs ; ce sont nos aéroports régionaux réhabilités, au Cap Skirring, à Kaolack, Kédougou, Sédhiou, Tambacounda, Saint-Louis, en attendant la livraison en 2024 des chantiers de Kolda, Linguère, Ourossoqui-Matam et Ziguinchor.

Et le n'est pas tout. « Le Sénégal émergent, ce sont nos parcs industriels et nos zones économiques spéciales ; nos nouvelles infrastructures sportives : le Dakar Arena, l'Arène nationale de lutte, le Stade Président Abdoulaye Wade et les chantiers des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2026 », ajoute le Président Macky SALL.

L'émergence est également palpable dans le domaine crucial de la santé. « Le Sénégal émergent, ce sont nos hôpitaux clefs en main à Touba, Kafrine, Sédhiou, Kédougou, Agnam et les chantiers en cours à Ourossoqui, Saint-Louis, Tivaouane et Dakar, notamment la Polyclinique de l'hôpital Principal et le nouvel hôpital Aristide Le Dantec ; ce sont les performances remarquables

de notre corps médical, qui a réalisé, pour la première fois cette année, une séparation de bébés siamois, des transplantations rénales et un traitement endovasculaire », a listé le Chef de l'Etat.

Sans oublier le volet stratégique lié à sa politique énergétique. « Le Sénégal émergent, ce sont nos nouvelles centrales électriques à énergie propre, entre autres à Bokhole, Malicounda, Taïba Ndiaye, Méouane et Mérina Dakhar. Avec seulement 500 MW et un réseau vétuste de 501 km de lignes électriques, les coupures d'électricité étaient longues et fréquentes avant 2012, jusqu'à occasionner des émeutes. Aujourd'hui, nous avons plus que triplé nos capacités électriques, avec 1787 MW, et un réseau de lignes porté à 1552 km », a souligné le Président SALL. Suffisant pour annoncer que « nombre de nos localités qui vivaient dans l'obscurité sont maintenant éclairées ; le taux d'électrification rurale étant passé de 27% en 2012 à 61% en 2023 ».

S'agissant toujours le domaine de l'énergie, le Président Macky Sall a clos ce chapitre de son discours sur une note d'espoir qui conduira le Sénégal vers une souveraineté. « Avec l'exploitation prochaine de nos ressources gazières et pétrolières, nous réaliserons à l'horizon 2025 l'accès universel à l'électricité à des coûts plus abordables », rassure-t-il ses compatriotes.

Le secteur vital de l'eau n'est pas en reste dans les réalisations. « Nous

avons multiplié les forages en milieu rural avec la première phase du PUDC, et construit une 3e usine à Keur Momar Sarr. Notre taux d'accès à l'eau potable est passé à 98% en milieu urbain et périurbain et à 96% en milieu rural. L'accès universel est désormais à notre portée, avec deux projets de dessalement d'eau de mer : un en construction aux Mamelles de Ouakam, et un autre en cours de montage technique et financier, plus la 2e phase des forages du PUDC qui va démarrer en début 2024 », affirme-t-il.

« Nos efforts ont également porté sur les trois piliers de notre stratégie de souveraineté alimentaire : l'agriculture, dont le budget a plus que doublé entre 2012 et 2023, la pêche et l'élevage. Ces trois secteurs continuent de bénéficier de financements massifs, pour les infrastructures et équipements, les intrants, la transformation des produits, les gilets, pirogues et moteurs, les cultures fourragères et l'amélioration génétique des espèces végétales et animales », a laissé entendre le Président de la République.

Dans son dernier message solennel à la nation, le Président Macky SALL a cité tous les secteurs clés dans lesquels d'importantes avancées ont été notées sur les douze années de sa gouvernance. On peut citer l'emploi et la formation, l'éducation et l'enseignement supérieur, l'artisanat, la culture, etc.

**Ibrahima Khalil SANE**



La photo officielle de la remise du drapeau du Sénégal aux Lions par le Chef de l'État Macky SALL

## Les « Lions » face au défi du champion en titre

La 34<sup>e</sup> édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN), organisée par la Côte d'Ivoire, a lieu du 13 janvier au 11 février 2024. Le Sénégal devra crânement défendre son statut. Une tâche qui n'est souvent pas une sinécure pour l'équipe tenante du titre.

**L**e Sénégal, détenteur du titre champion, fait partie des équipes les plus attendues à la 34<sup>e</sup> édition de la plus prestigieuse compétition du football africain, qui se joue en terre ivoirienne. C'est la première fois de leur histoire que les « Lions » du Sénégal se trouvent dans une posture inédite dans une Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football.

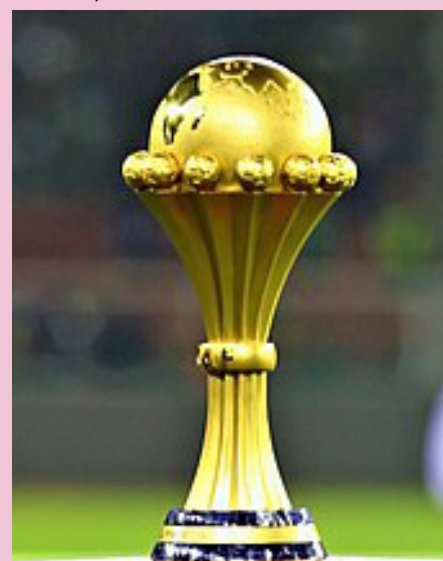
En plus d'être parmi les équipes favorites, les hommes du sélectionneur national, Aliou Cissé, doivent défendre le premier titre qu'ils ont remporté à la CAN 2021 au Cameroun. Un grand challenger. Car rares sont les équipes championnes à avoir réussi la prouesse de conserver leur titre.

De 1957 à nos jours, seules trois nations se sont illustrées en se hissant deux fois consécutives sur le toit du football africain. L'équipe ghanéenne est la première qui ait réalisée une telle performance sportive. Champions d'Afrique chez eux, en 1963, les Blacks stars rééditeront le coup en Tunisie, deux ans après (1965) face aux Aigles de Carthage.

La grande équipe du Ghana des années 60 eut comme pilier Osei Kofi, son meneur de jeu. Joueur de l'équipe locale Asante Kotoko de Kumasi, ce talentueux ailier droit est entré dans la légende du football africain. L'autre joueur remarquable du football ghanéen, qui a offert aux Blacks stars leur premier titre, s'appelle Wilberforce Mfum. Il signa un doublé face au Soudan (72<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup>). Cette génération pétillante est la première qui ait remporté deux Coupes d'Afrique successivement. Si le Ghana a pu réaliser une telle prouesse historique, ce fut grâce à son sélectionneur emblématique Charles Kumi Gyamfi. Ce dernier fut vainqueur de la 4<sup>ème</sup> édition de la CAN à domicile à l'âge de 33 ans, avant de confirmer son exploit à Tunis en 1965 face au pays organisateur. Gyamfi remporte à nouveau la CAN en 1982 avec le Ghana et devient le premier sélectionneur à soulever trois fois le Coupe d'Afrique de football. Charles Kumi Gyamfi est décédé le 3 septembre 2015 à l'âge de 86 ans.

Il a fallu attendre 37 ans après pour égaler ce haut fait des Ghanéens.

Après avoir obtenu leur 3<sup>ème</sup> titre champion au Nigeria en 2000, les Lions indomptables ont réussi à marcher sur les traces indélébiles des Blacks stars, deux ans après. Samuel Eto'o et ses coéquipiers ont défait les Lions de la Teranga qui étaient finalistes pour la première fois de leur histoire, à l'issue des séances des tirs au but. El Hadj Diouf et Aliou Cissé, capitaine et actuel entraîneur des Lions, rêvaient de soulever leur premier trophée continental au Mali, en 2002.



La troisième nation qui réussit à garder son titre champion s'appelle l'Égypte. Les Pharaons, qui tenaient leur 5 e titre champion (CAN 2006) à domicile, en 20 participations, devant les Eléphants de Côte d'Ivoire, à l'issue de l'épreuve fatidique des tirs au but (t.a.b.), avaient créé une nouvelle sensation à Accra. Le légendaire sélectionneur égyptien Hassan Shehata souleva son deuxième titre consécutif à la 26 e édition de la CAN, en battant l'équipe du Cameroun (0-1). Au sein de l'équipe égyptienne, il y avait l'inamovible gardien de but Essam El Hadara (159 sélections internationales) et son chou-chou Hossan Hassan, entre autres.

Jamais deux sans trois ! L'Égypte débarqua à la prochaine Coupe Afrique avec l'ambition de poser une empreinte indélébile sur le football africain. Le pari sera gagné par l'équipe de Shehata qui confirmera alors son statut de grande nation de football. En 2010, les Pharaons rentreront dans l'histoire, après avoir décroché leur troisième sacre d'affilée. Ils s'étaient imposés devant le Ghana (1-0) à Luanda (Angola). Devenant ainsi la première équipe à réussir cet exploit. L'architecte de ces succès se nomme Hassan Shéhata, qui rejoint ainsi son homologue ghanéen Charles Kumi Gyamfi. A la seule différence que l'Égyptien, lui, est champion d'Afrique de football trois fois d'affilée.

Détenteur actuel du titre, l'équipe du Sénégal pourra-t-il suivre les pas du Ghana, du Cameroun et de l'Égypte ? Aliou Cissé arrivera-t-il à être le troisième entraîneur à soulever le trophée continental deux fois d'affilée.

En tout cas, la tâche n'est pas une sinécure pour les coéquipiers de Sadio Mané. Mais au regard de leurs performances, l'équipe conduite par Aliou Cissé a tous les atouts pour conserver son titre. Les Lions de la Teranga ont été, entre 2018 et 2022, deux fois consécutivement finalistes de la CAN et deux fois de suite qualifiés en phase finale de Coupe du monde. Un riche palmarès qui peut bien parler à la 34 e édition de la Coupe d'Afrique en Côte d'Ivoire.

**B.D. SADIO**



# LE PRÉSIDENT MACKY SALL A L'INAUGURATION DU BUS RAPID TRANSIT



Le Président Macky SALL coupant le ruban lors de l'inauguration du BRT

## « Le BRT nous conforte dans la nouvelle ère de révolution du transport de masse »

**Le Chef de l'Etat Macky SALL a procédé à l'inauguration du Bus Rapid Transit (BRT), le dimanche 14 janvier 2024. Une date qui marquera l'histoire et qui représente un autre saut qualitatif vers**

Après l'inauguration du TER le 27 décembre 2021, le Sénégal a fait un autre saut qualitatif vers le modernisme. Le Président de la République Macky SALL a inauguré officiellement le Bus Rapid Transit (BRT), le dimanche 14 janvier 2024. « A l'image du TER, le BRT nous conforte dans la nouvelle ère de révolution du transport de masse, qui règle les difficultés d'aujourd'hui et anticipe sur les problèmes de demain ; car gouverner, c'est prévoir », s'est réjoui le Chef de l'Etat.

Le 19 octobre 2019, le Président Macky SALL procédait à Guédiawaye au lancement des travaux du projet Bus Rapid Transit, le premier du genre de l'histoire de notre pays. Le BRT s'inscrit dans une stratégie de prise en charge globale du transport à Dakar et sa banlieue, par une mobilité organisée, régulière, sécurisée et confortable. Ainsi, sur un linéaire de 18,3 km jalonné de 23 stations, à travers 14 Communes, le BRT réduira considérablement la durée du voyage entre Guédiawaye et Dakar. Avec les embouteillages et autres désagréments, ce trajet

peut durer plus d'une heure trente minutes. Avec le BRT, il sera désormais de 45 minutes seulement.

Cette infrastructure ultra-moderne, financée à hauteur de 419 milliards de francs CFA, est un élément central du Plan Sénégal Émergent.

Ce réseau, fort de 158 bus entièrement électriques et climatisés, dont 121 déjà opérationnels, ambitionne de transporter près de 300 000 passagers par jour dans un cadre non polluant, sécurisé et confortable, tout en générant environ 1000 emplois directs, avec une attention particulière portée aux femmes et aux habitants des communes impactées.

« Le BRT pourra transporter jusqu'à 300 000 passagers par jour, en opérant, comme le TER, dans les meilleures conditions d'organisation, de régularité, de sécurité et de confort, avec climatisation et wifi à bord », a affirmé le Président SALL, avant d'ajouter qu'« une plateforme dotée de technologies de dernière génération

assurera la gestion et le monitoring de l'ensemble du système ». Avec zéro pollution, le BRT évitera l'émission de 59 000 tonnes de gaz carbonique par an. Il génèrera 1000 emplois directs dont 35% au moins réservés aux femmes. Le 3FTP y contribue en finançant la formation de 50 conductrices, en collaboration avec Dakar Mobilité et le Centre de formation des métiers portuaires et de la logistique. 25 conductrices sont actuellement en cours de formation.

« En outre, avec le soutien de la Banque mondiale, nous avons créé un Master inter universitaire en Transport et mobilité numérique, à travers un partenariat entre le CETUD, l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications, l'Ecole supérieure polytechnique et l'Ecole polytechnique de Thiès », a annoncé le Chef de l'Etat, lors de l'inauguration. Selon lui, ce Master qui fait partie intégrante du projet, offre à nos jeunes de nouvelles opportunités de formation et d'emploi dans différents corps de métiers du transport moderne.





Les Bus du BRT effectuant un voyage de test



Inauguration du Bus Rapid Transit, le 14 Janvier 2024

« Le BRT, c'est aussi l'inclusion sociale, par des tarifs soutenables et la facilitation d'accès pour les personnes vivant avec un handicap. Je voudrais annoncer ici qu'à la fin des essais en cours, la mise en service du BRT se fera progressivement à partir de fin février.

Plus qu'un système de transport, le BRT contribue à la modernisation et à l'embellissement des 14 communes traversées, avec un réseau d'assainissement de 40 km, des aménagements paysagers, des pistes cyclables, des voies piétonnes et 1600 lampadaires », a déclaré le Président de la République. A terme, nous signale-t-on, il est prévu une restructuration globale du réseau de transport en commun avec un programme prioritaire de 32 lignes et un parc de 1000 bus. L'exécution de la 1ère phase de ce programme, dont le financement est déjà acquis, se fera sur la séquence 2023-2026.

**« Le BRT, c'est notre BRT, toutes catégories sociales confondues »**

Le Président de la République a félicité chaleureusement Monsieur le Premier Ministre, le Ministre en charge des Infrastructures, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, leurs collaborateurs, ainsi que les autorités territoriales et locales qui ont contribué à la réalisation du projet.

Non sans oublier les Directeurs gé-

néraux du CETUD, de l'AGEROUTE, et l'ensemble de leurs équipes pour les efforts considérables qu'ils ont consacrés à ce projet.

Il a adressé ses félicitations également aux entreprises partenaires qui ont contribué à l'exécution des travaux, notamment : CRBC, CIRA, INGEROP, AGTS, APAVE, DAKAR MOBILITE, SYSTRA et ICA.

Par la même occasion, le Chef de l'Etat remercie tous les acteurs qui ont facilité l'acceptabilité sociale du projet et la libération apaisée des emprises : autorités administratives et territoriales, opérateurs locaux de transport, collectifs des populations riveraines, comités d'information et de suivi, syndicats des transporteurs et associations écocitoyennes.

“

**Le BRT, c'est aussi l'inclusion sociale, par des tarifs soutenables et la facilitation d'accès pour les personnes vivant avec un handicap.**

« Ce genre de projet est très complexe, difficile à concevoir, à financer et à exécuter, surtout en milieu urbain, densément peuplé et traversé de réseaux

d'assainissement, d'eau, d'électricité et de télécommunications. S'y ajoute que ce projet a été réalisé en pleine pandémie COVID-19. On peut imaginer la somme extraordinaire d'efforts et d'expertise déployés ici pour réaliser cette belle performance », a-t-il soutenu.

« Aujourd'hui, nos partenaires citent le BRT en exemple et invitent le CETUD à partager son expérience. Bravo à l'ensemble des équipes mobilisées dans les travaux du BRT », a-t-il magnifié.

Avant de clore son discours, le Président de la République a lancé un appel solennel aux usagers et à toute la population. « Le BRT, c'est notre BRT, toutes catégories sociales confondues. Et c'est le BRT de nos enfants, élèves et étudiants. Comme avec le TER, le BRT nous permet de voyager dans d'excellentes conditions et de mieux gérer notre temps. Alors, tous ensemble, faisons du BRT notre propre bien et protégeons-le par une attitude positive, patriotique et citoyenne », a lancé le Président SALL.

« Aujourd'hui, mes chers compatriotes, avec le TER, le BRT et les 350 bus de dernière génération de Dakar Dem Dikk, j'ai réalisé la promesse qui me tenait à cœur de doter notre capitale d'un système de transport public multimodal moderne, digne de son rang », a dit le Chef de l'Etat avec fierté.

**Sonia BASSE**

## 2<sup>ème</sup> PHASE DU PARC INDUSTRIEL DE DIAMNIADIO



## Le Président Macky SALL demande l'actualisation de la stratégie nationale d'industrialisation

**Encore un pas décisif dans la densification du tissu industriel du Sénégal. Le Président de la République a procédé à l'inauguration, le mardi 5 décembre 2023, de la phase 2 de la Plateforme industrielle internationale de Diamniadio (P2ID). Cette nouvelle plateforme dans son entièreté va impacter l'économie du pays en créant 23 000 emplois et fera aussi de Diamniadio une ville active en cohérence avec le projet du Train express régional (TER).**

« Diamniadio l'industrielle et commerciale », dont chantait le Président de la République Macky SALL, le jour de l'inauguration de la Maison des Nations Unies, étend ses tentacules. Après la première il y a cinq ans, la phase 2 de la Plateforme industrielle internationale de Diamniadio (P2ID) est lancée. Le Président de la République a procédé à son inauguration, le mardi 5 décembre dernier.

Dans son allocution, le Chef de l'État rappelle que la plateforme de Diamniadio s'inscrit harmonieusement dans la mise en œuvre du programme d'industrialisation de notre pays, conformément à l'Axe 1 du Plan Sénégal Émergent dédié à la transformation structurelle de notre économie.

« C'est toujours avec plaisir que je viens dans cette nouvelle ville de Diamniadio, cité moderne et cosmopolite, où triomphe l'audace sur la frilosité, et l'action sur l'inertie. Nous revoilà

sur le site de la plateforme industrielle de Diamniadio, cinq ans après la réalisation avec succès de la première phase, pour procéder à l'inauguration de la 2<sup>ème</sup> phase », a affirmé le Président SALL.

La 2<sup>ème</sup> phase du Parc industriel est bâtie sur une superficie de 40 ha, comprenant, entre autres commodités, 17 hangars, 17 restaurants, soit un par hangar, une cité pouvant accueillir 1400 personnes, un entrepôt de 1 800 m<sup>2</sup>, un terrain omnisport, des aires de jeux et de loisirs, et un bâtiment administratif. Selon le Chef de l'Etat, la 2<sup>ème</sup> phase du Parc industriel portée par la même vision et la même ambition adossées à l'action en mode fast track.

Au total, les deux phases réunies pourraient abriter une soixantaine d'entreprises et générer 23 000 emplois.

« C'est tout cet ensemble présent sur

le Parc qui contribuera à améliorer nos capacités productives par le gain de temps et le bien-être des travailleurs, dans le respect des normes environnementales et sociales, en cohérence avec notre stratégie de transition écologique et de contribution à la lutte contre le réchauffement climatique », déclaré le président de la République.

La plateforme de Diamniadio s'inscrit harmonieusement dans la mise en œuvre du programme d'industrialisation de notre pays, conformément à l'Axe 1 du Plan Sénégal Émergent dédié à la transformation structurelle de notre économie.

Toujours dans son allocution, le Chef de l'Etat précise : « C'est en effet l'industrie et les infrastructures qui offrent les grandes opportunités d'investissement, de production, de création d'emplois, d'innovation et de circulation des personnes et des biens ».



Inauguration de la 2<sup>ème</sup> phase de la plateforme industrielle de Diamniadio

Toujours dans son allocution, le Chef de l'Etat précise : « C'est en effet l'industrie et les infrastructures qui offrent les grandes opportunités d'investissement, de production, de création d'emplois, d'innovation et de circulation des personnes et des biens ».

L'industrie et les infrastructures sont deux déterminants majeurs du renouveau productif de notre pays, parce qu'elles contribuent à grandement à la croissance économique indispensable au développement, a-t-il ajouté.

C'est pourquoi au-delà de Diamniadio, dont les installations sur cette plateforme font l'objet de fortes demandes, notre défi réside dans l'intensification du processus d'industrialisation à travers tout le pays en exploitant les potentialités de nos terroirs.

**« La dette n'est ni un piège ni un fardeau quand elle est investie, comme nous le faisons, dans l'économie productive pour créer des emplois et de la richesse »**

Lors de l'inauguration de la phase 2 de la Plateforme industrielle de Diamniadio, le président Macky SALL a deman-

dé, à cet effet, au Premier ministre de veiller à l'actualisation de la stratégie nationale d'industrialisation 2021-2035. Cela, pour densifier notre tissu industriel en tenant compte du nouveau contexte de l'exploitation de nos ressources minières, gazières et pétrolières, des Agropoles, et des enjeux liés à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), dit-il.

En outre, il a engagé le Ministre en charge de l'Industrie à finaliser, avec l'ensemble des acteurs du secteur, l'élaboration inclusive de la loi de promotion de l'industrialisation.

A cette occasion, le Président SALL a remercié l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui accompagnent notre pays dans son processus d'industrialisation.

Il a également salué et magnifié à nouveau la coopération chinoise qui a contribué à la réalisation de la 2e phase de ce parc industriel grâce à un prêt de 60 milliards de Francs CFA.

« Cette plateforme, parmi d'autres réalisations au titre de la coopération sino sénégalaise, prouve, une fois de plus, que la dette n'est ni un piège ni un fardeau quand elle est investie, comme

nous le faisons, dans l'économie productive pour créer des emplois et de la richesse, et favoriser ainsi le développement économique et social », a-t-il rétorqué aux pourfendeurs.

Le Président de la République n'a pas manqué d'exprimer toute (sa) satisfaction et (ses) remerciements chaleureux à son homologue chinois le Président XI JINPING pour son appui constant aux efforts de développement économique et social du Sénégal.

Il a invité notre secteur privé national à s'approprier cette nouvelle plateforme en tirant parti des avantages offerts ici.

« Cette plateforme est la vôtre. Je vous invite à vous l'approprier pour en faire un outil de production, en tirant parti des avantages offerts », a-t-il laissé entendre s'adressant aux opérateurs.

« Sur le chemin de l'émergence, il n'y a pas de temps à perdre. Alors restons concentrés sur le temps de l'action, car c'est par l'action que nous réaliserons le Sénégal de nos rêves : un Sénégal prospère, dans la paix, l'équité territoriale et la justice sociale ; le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous », a-t-il conclu son allocution.

**Ibrahima Khalil SANE**



*Les chutes du Dindéfélo*

## Dindéfélo, une commune, plusieurs merveilles

**Dindéfélo. Le nom de cette commune d'éponyme de la région de Kégoudou fait partie des localités les plus célèbres du Sénégal, grâce à la diversité de ses merveilles. Le Magazine « Echos des Territoires » consacre sa rubrique « Au cœur des Territoires », du mois de janvier 2024, à ce qui fait son charme de cet endroit si particulier classé depuis 2012 patrimoine mondial de l'UNESCO.**

**D**indéfélo situe quasiment sur la frontière entre le Sénégal et la Guinée. C'est une commune qui fait partie de la région de Kédougou, dont la réputation mondiale repose sur son paysage naturel.

Dindéfélo se distingue de sa cascade d'une soixantaine de mètres de hauteur au fond d'une gorge que le visiteur atteint un peu plus d'une heure de marche.

Elle est impressionnante surtout par le fait de trouver une cascade si haute dans un pays réputé plat. Naturellement, c'est un gros filet d'eau qui s'échappe de sa hauteur.

Les touristes qui viennent s'imprégner aux sources de la chute mythique de Dindéfélo reviennent émerveillés. C'est un pur plaisir de découvrir ce riche site protégé et classé patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2012.

A Dindéfélo, les merveilles y font florès. Elles vont de la Malle de Pélel à l'empreinte du chasseur de Tépérédiantoung en passant par la cascade de Ségou, celle d'afia, les grottes de Dandé, le fleuve Gambie avec sa particularité, des mangroves où l'on peut voir des hippopotames, etc.

Dindéfélo et ses environs ne laissent pas indifférents les touristes qui viennent à des périodes indétermi-

nées parfois avec des pics de présence en avril, août et décembre de chaque année.

Dindéfélo, comme pour dire au pied de la montagne en langue peul, est cette célèbre cascade qui fait l'attraction du pays Bassari. Tel un joyau caché aux fins fonds d'un labyrinthe, Dindéfélo se fait toujours désirer avant de vous accueillir dans son havre de paix, de quiétude et de fascination.

Découvert entre 1921 et 1923 par un chasseur du nom de Manga Dian Pathé Traoré, Dindéfélo est aujourd'hui une de ces merveilles de la nature qui fait la fierté du Sénégal. Situé dans la région de Kédougou au sud-est du Sénégal, à 10 heures de voiture de Dakar, la cascade prend sa source à 318 m d'altitude au mont Dandé, au cœur d'une végétation luxuriante et d'un relief accidenté qui demande un véritable parcours du combattant avant de se laisser découvrir.

Dans cette localité où la nature est d'une générosité extrême, le site semble placer des garde-fous pour rendre difficile son accessibilité et protéger ses richesses. Mais une fois sur place, la merveille semble reconnaître votre bravoure et vous offre un spectacle inédit propice à la relaxation, la détente, la méditation...

Sous l'effet des rayons de so-

leil sur les magnifiques chutes d'eau frétilantes à 120 m, ce petit « jardin d'eden », berce ses visiteurs et leur permet de profiter d'une agréable baignade dans un grand bassin.

Dans cette spacieuse piscine naturelle, la température est généralement moyenne, et une sensation de vous retrouver dans un espace béni par les génies de l'eau peu vous habiter. D'ailleurs la légende raconte que ce « rituel de bain mystique » au pied de la montagne est fortement recommandé aux visiteurs car cette source aurait des vertus thérapeutiques et d'autres bienfaits.

Hormis la cascade, la localité a sa réserve naturelle communautaire composée de chimpanzés, de panthères, d'oiseaux, d'espèces mammifères, de singes... Et pour mieux intégrer et comprendre les lieux, un détour dans le village du même nom logé dans l'un des francs de la colline s'impose. Peuplée de Bédicks, Bassaris, Kognaguis, peuls, cette localité qui partage ces merveilles avec les villages de Ethiolo, Iwol, Salémata, Bandafassi, fongolembi, est une vitrine authentique des peuples du Sénégal oriental..., à découvrir absolument !

**Sokhna NDAO**



Le Président de la République accueilli par la population de Gorée



La cérémonie de pose de la première pierre du Mémorial de Gorée

## Le Président Macky Sall lance les travaux du projet emblématique du Mémorial de Gorée

**L**e Président Macky SALL a présidé, le samedi 06 janvier 2024, face aux berges de l'Atlantique sur la corniche Ouest de Dakar, la cérémonie de pose de la 1ère pierre du projet emblématique du Mémorial de Gorée.

Avec cette infrastructure, Dakar va fermer le triangle après l'édification et l'inauguration des projets de Mémorial de la Guadeloupe, dans les Caraïbes et de New-York en Amérique. Il ne restait que l'Afrique et le Sénégal y répond enfin 30 ans après sa gestation. Les travaux devraient durer 20 mois.

Cet édifice exceptionnel qui représente un jalon majeur dans le rayonnement culturel du Sénégal et de l'Afrique sera un lieu de mémoire et d'avenir, qui va servir à savoir pardonner, avancer et créer une nouvelle civilisation et une nouvelle humanité. Il sera aussi un lieu de socialisation, avec un sentiment d'appartenance à une communauté noire, forte, soudée, solidaire et ouverte sur le monde et sera construit au bord de l'océan Atlantique, ouvert sur le monde, sur

l'Amérique où ont été déportés des millions d'Africains lors de la traite négrière.

Ce projet de mémoire contre l'oubli est irremplaçable. Oui, le complexe du monument du Mémorial, de par sa géographie, sa stature, son esthétique, ses volumes, sa renommée mondiale, va bouleverser le paysage et donner un nouveau visage à notre capitale. Avec beaucoup d'émotion le Commissaire SG du Mémorial a rendu un vibrant hommage au Président Macky Sall qui concrétise ce joyau dont il a tant rêvé. Amadou Lamine Sall lui témoigne toute la reconnaissance du monde de la culture.

Le Mémorial de Gorée est présenté par le Chef de l'État Macky Sall comme un lieu de rappel de notre histoire pour que l'horreur du passé ne se répète plus jamais.

Le Président Sall le définit également comme un livre d'histoire ouvert au monde pour témoigner du passé.

Ce Mémorial sera construit sur 35

000 m2 et comprendra une tour en acier de 108 mètres de haut, une zone commerciale dédiée à l'artisanat local, un espace d'exposition, une salle de réception et une autre polyvalente réservée au cinéma, à des conférences et spectacles, des ateliers mémoriels, un centre d'études sur la traite des êtres humains et une librairie.



# Plateforme ACT Pencum Goxx yi

## Un portail pour nos terroirs



# Pencum Goxx yi



*La Plateforme des Acteurs territoriaux pour la Coopération territoriale*

Créée à l'initiative de la Commission nationale du Dialogue des Territoires (CNDT), la Plateforme inscrit ses actions dans un partenariat étroit avec les associations d'élus territoriaux que sont l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et l'Association des Départements, des ONG actives dans la décentralisation et le Développement territorial telles que IPAR, Enda GRAF SAHEL, Enda ECOPOP, des instituts et écoles de formation tels que ISI, ESEA, UCAD et l'Université Gaston BERGER.

La Plateforme des Acteurs territoriaux pour la Coopération territoriale (PACT) poursuit les objectifs suivants :

Favoriser le Dialogue des territoires à travers la mise en réseau des Collectivités territoriales autour de thématiques spécifiques à la Décentralisation notamment l'Intercommunalité et la Coopération territoriale ;

Encourager la capitalisation des bonnes pratiques et la synergie d'actions de développement communautaire entre les Collectivités territoriales, la Société civile et les Partenaires techniques et financiers ;

Faciliter la mise à disposition d'experts de la décentralisation pour accompagner les acteurs territoriaux dans leurs projets de coopération pour le développement territorial ;

Promouvoir les outils d'ingénierie territoriale innovants pour accompagner les Collectivités territoriales dans leurs missions de planification stratégique, d'identification et de formulation de projets et programmes de développement territorial.

**Le lien pour accéder à la plateforme: [pact.sn](http://pact.sn)**



**LA CNDT**

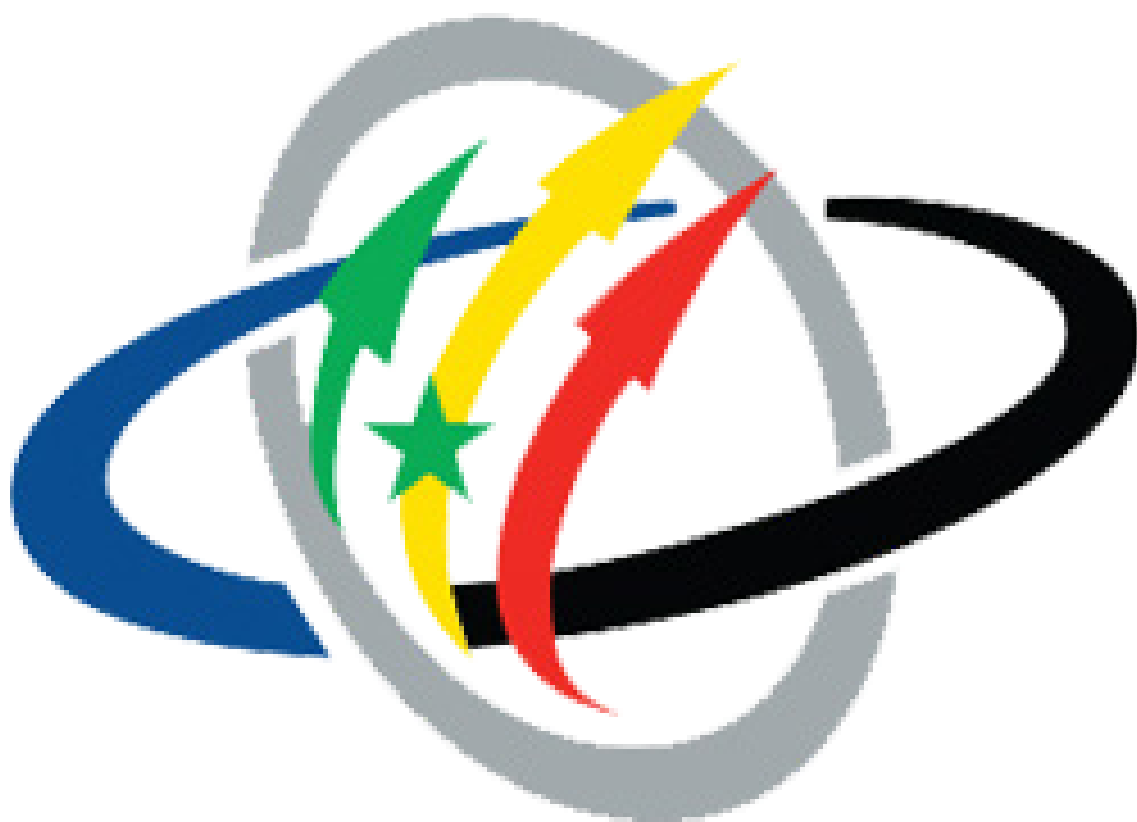
**VOUS SOUHAITE**

*B*ONNE

*A*NNÉE

*2024*





# CNDT

[www.cndt.sn](http://www.cndt.sn)



Commission nationale  
du dialogue des territoires



@CNDT\_sn



cndtsn